

## Actualités

### États généraux de l'alimentation

#### Des plans de filière aux premières mesures

Lors de la clôture des États généraux de l'alimentation (EGA), le gouvernement a annoncé un projet de loi visant à rééquilibrer les relations commerciales, qui a été présenté devant le conseil des ministres le 31 janvier 2018 et pourrait être adopté avant la fin du premier semestre 2018.

Deux mesures principales sont à retenir :

- le relèvement de 10 % du seuil de revente à perte : les distributeurs devront revendre un produit alimentaire à un prix majoré d'au moins 10 % par rapport au prix d'achat fournisseur ;
- l'encadrement des promotions limitées désormais à 34 % du prix des produits et à 25 % des volumes. Ces mesures seraient prises par ordonnance et devraient faire l'objet d'un suivi pendant deux ans afin de mesurer le bénéfice retiré par les agriculteurs.

Ces deux mesures seront complétées par une refonte de la contractualisation qui doit conduire les agriculteurs à déterminer les termes du contrat en tenant compte de leurs coûts de production. Ce point est lié à l'exploitation des plans de filière à 5 ans qu'ont dû proposer toutes les interprofessions pour le 15 décembre 2017. La renégociation des contrats pour prendre en compte la variation des matières premières devrait être facilitée ainsi que le recours à la médiation.

Pour autant, les premiers retours font état de négociations commerciales extrêmement difficiles avec les distributeurs. Les négociations commerciales ont pourtant fait l'objet pendant les EGA d'une charte d'engagement signée par l'ensemble des parties prenantes... mais sans caractère contraignant.

Edouard Philippe a souligné que « Chacun doit mesurer ses engagements vis-à-vis des ministres et du président de la République. Au début de l'année, le gouvernement réunira le comité de suivi des négociations commerciales »

Les autres chantiers ouverts à la suite des EGA :

- un nouveau plan de développement pour l'agriculture bio, au cours du premier trimestre 2018, avec l'objectif de porter de 6,5 % à 15 % les surfaces agricoles bio de la France ;
- un nouveau Plan national nutrition santé au cours du premier semestre 2018 et une remise à plat des outils existants (PNSS) ;

- la création d'une marque France destinée à promouvoir les produits agroalimentaires français à l'export ;
- le renforcement de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- À la suite des plans de filière qui ont défini des objectifs chiffrés à 5 ans (2018–2022), Stéphane Travert a indiqué que « *le plan d'investissement public de 5 Mds € qui doit accompagner les mutations établies dans ce cadre sera dévoilé fin février 2018, vraisemblablement à l'occasion du salon international de l'agriculture* ».

### Huile d'olive

#### Une belle campagne 2017/2018

Après trois années moroses, la filière oléicole française retrouve le sourire avec une campagne 2017/2018 qualitative et quantitative, malgré les inquiétudes du début de récolte.

En effet, avec une récolte précoce causée par plusieurs mois de sécheresse affectant la croissance des fruits, les oléiculteurs craignaient une faible cueillette. Mais malgré ce problème d'irrigation, la campagne 2017/2018 s'est révélée plus positive qu'espérée avec une production au-dessus de la moyenne habituelle, entre 5500 et 6000 tonnes.

Les conditions météorologiques qui ont affecté les récoltes, d'une part, ont permis, d'une autre, d'épargner les oliviers des attaques de la mouche. Ajouté au travail assidu des oléiculteurs et techniciens, la récolte s'est ainsi avérée satisfaisante avec des olives petites mais saines et gorgées de leur pur jus, parfaites pour la production des olives de table et de l'huile d'olive.

### Prise de Position

#### La filière des huiles et protéines satisfaite de la prise de position d'E. Macron en faveur d'un plan protéines ambitieux

Les acteurs de la filière française des huiles et protéines végétales se sont félicités de la prise de position du président de la République Emmanuel Macron en faveur d'un plan protéines ambitieux à même de renforcer la souveraineté alimentaire de la France. Dans un communiqué de presse

cosigné par la FOP, Terres Univia et Avril, ils ont rappelé partager cet objectif d'une plus grande autonomie protéique du pays et qu'il convenait d'abord de consolider les acquis existants pour permettre une évolution durable de la filière.

« C'est bien par la valorisation concomitante des protéines (par la production de tourteaux) et de l'huile (dont un tiers est actuellement valorisé en alimentation humaine, et deux tiers en carburant renouvelable) que le développement de la culture des oléagineux, et plus particulièrement du colza, a pu s'opérer en France comme dans le reste du monde. Cette « co-valorisation » a ainsi conduit à réduire la dépendance nationale en matières riches en protéines à 45 % destinées à nos élevages, contre près de 70 % pour le reste de l'Union européenne. Afin de préserver cet acquis, et alors que débutent les négociations entre la Commission européenne, le Parlement et le Conseil sur la Directive énergies renouvelables pour la période 2020–2030, les acteurs de la filière attendent du gouvernement français qu'il pérennise l'utilisation des biocarburants coproducteurs de protéines végétales (biodiesel de colza, de tournesol) qui tiennent une place centrale dans l'alimentation des élevages de nos territoires. Cela passe notamment par le maintien d'un mandat d'incorporation de ces biocarburants coproducteurs de protéines végétales à 7 % minimum, comme le reconnaissent le Parlement européen et le Conseil.

Cela suppose également que les efforts de la filière française ne soient pas réduits à néant par des importations de biodiesel de soja argentin ou de biodiesel d'huile de palme indonésien qui conduiraient au recul de la production française et à la nécessité d'importer des tourteaux OGM.

Dans ce contexte, la filière française des huiles et protéines végétales a présenté fin décembre 2017, dans le cadre des États Généraux de l'Alimentation, un plan s'inscrivant pleinement dans l'ambition affichée par le président de la République à l'occasion de ses vœux aux agriculteurs.

Ce plan définit les orientations stratégiques de la filière, notamment :

- le développement des cultures oléagineuses et protéagineuses dont les légumineuses à graines afin de passer de 2,5 à 3 millions d'hectares cultivés en France à horizon 2022 ;
- le développement d'une filière nationale de soja non OGM clairement identifiable à tous les niveaux de la chaîne de valeur, de l'agriculteur au consommateur ;
- le développement de produits biosourcés (en substitution à la pétrochimie), dans une logique de bioéconomie vertueuse.

La réussite de ce plan sur le long terme repose sur l'engagement de tous les acteurs et notamment le renforcement du lien fondamental entre producteurs de protéines et éleveurs dans les territoires. Elle dépend également de l'accompagnement par les pouvoirs publics des investissements nécessaires à la transformation des pratiques de productions agricoles et industrielles vers plus de performance et de durabilité. »

## Énergie renouvelable

### La contribution agricole reconnue

Mi-janvier 2018, le Parlement européen a d'adopté, à une très large majorité, sa position sur la directive « Promotion de

*l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables* », dite directive RED II.

Cette position de négociation ainsi arrêtée reconnaît pleinement les efforts et investissements faits par le secteur agricole européen en général et plus particulièrement en France ayant permis d'atteindre 7,7 % de biocarburants dans les transports. Elle assure le maintien des niveaux de biocarburants atteints en 2017, soit 7 % sur base de productions valorisables en alimentation humaine ou animale, ce qui est à même de redonner de frêles perspectives aux investissements réalisés sans toutefois suffire à assurer leur pérennité. Enfin, elle devrait permettre de maintenir un approvisionnement en protéines végétales européennes, non OGM, nécessaire à notre élevage.

Au titre des modalités retenues par le Parlement, l'obligation de 12 % d'énergie renouvelable dans les transports est de nature à assurer que les États accompliront bien les efforts qui leur sont demandés. Pour ce faire, les biocarburants conventionnels sont essentiels. Au-delà, la proposition en matière d'interdiction d'utilisation d'huile de palme pour la production de biocarburants en Europe démontre que l'Union européenne veut s'appuyer sur des solutions internes de durabilité et d'économie circulaire qui permettront notamment de mettre en avant les contributions positives de l'agriculture européenne à la lutte contre le changement climatique. Pour les acteurs de la filière française des huiles et protéines végétales et de la filière française du biodiesel, il serait inadmissible que les légitimes ambitions affichées par l'UE soient remplies par des produits importés, bénéficiant de conditions de concurrence déloyales (biodiesel de soja argentin ou biodiesel de palme indonésien par exemple) dans un contexte particulièrement difficile pour les opérateurs économiques européens et nationaux.

Il revient dorénavant au Parlement de trouver avec le Conseil et la Commission un compromis final sur cette directive à l'importance considérable car elle engage l'UE et les États membres dans la mise en œuvre des Accords de Paris en vue de limiter le réchauffement climatique dans les prochaines années. Des accords dont les acteurs de la filière des huiles et protéines végétales et de la filière française du biodiesel tiennent à ce qu'ils se déclinent concrètement. Ces acteurs remercient les parlementaires européens pour leur ambition et attendent que cette dernière soit pleinement confortée pour les biocarburants conventionnels dans le texte qui résultera d'un positionnement commun au Conseil, au Parlement et à la Commission. C'est en effet en donnant de la visibilité et du temps aux filières et aux producteurs qu'il sera possible de renforcer la contribution du secteur agricole aux grands défis qui s'imposent à nous.

## Rencontre

### Première rencontre de la filière des huiles et protéines végétales

Le 24 janvier 2018, Terres Univia et Terres Inovia proposaient une rencontre ayant pour thème « *Les Oléoprotéagineux face aux besoins mondiaux en protéines : les réponses de la Filière française des huiles et protéines végétales* ». L'occasion pour la filière des huiles et protéines végétales de présenter ses ambitions devant plus de

300 participants sur place et en streaming. Une ambition portée dans son plan de filière, consultable sur son site Internet.

Antoine Henrion, président de Terres Univia, envisage l'avenir autour de trois priorités : compétitivité, durabilité et innovation. La filière s'engage à élargir les chaînes de valeur, y compris par de nouvelles valorisations pour toutes les fractions des graines. Elle se mobilise pour l'accès aux nouvelles technologies et la recherche. À moyen terme, la filière a évoqué des objectifs ambitieux : augmenter les surfaces d'oléoprotéagineux de 500 000 hectares, doubler celles de soja non OGM et cultiver toutes les valeurs ajoutées. Avec des consommateurs de plus en plus exigeants et aux attentes parfois contradictoires sur la qualité nutritionnelle ou la durabilité, elle estime que les protéines végétales apportent des solutions aux enjeux nutritionnels et environnementaux.

Conscient que l'aval et l'amont sont étroitement liés, Sébastien Windsor, président de Terres Inovia, appelle la filière à se dépasser autour de trois grands défis : revenu des producteurs, numérique, territorialisation. Au-delà de l'augmentation des rendements et de la baisse des coûts de production, ont été évoqués le développement de nouveaux débouchés et de la traçabilité et la nécessité d'une valorisation territoriale, par exemple avec les listes recommandées territorialisées de tournesol, et bientôt de colza

Si vous n'avez pu assister à la conférence, vous pouvez retrouver l'intégralité des échanges en vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=yQEifSvmSU>

## Concours

### Protéines végétales : lancement du concours Prot'Eat

L'interprofession des huiles et protéines végétales Terres Univia, en partenariat avec le Groupe d'étude et de promotion

des protéines végétales (GEPV), a lancé le concours Prot'Eat le 27 février à l'occasion du salon de l'agriculture.

L'objectif est de récompenser les start-up qui proposent des solutions innovantes pour apporter davantage de légumineuses et protéines végétales dans l'alimentation de demain.

Trois prix sont en jeu :

- le Prix « Audacieuses Légumineuses » de Terres Univia (5000 € de dotation) ;
- le Prix « Protéines Végétales » du GEPV ;
- le Prix Coup de Coeur Terres Univia (5000 € de dotation).

Les lauréats des deux premiers prix bénéficieront également d'un accompagnement offert de 12 mois au sein du programme d'accélération ToasterLAB, pour réussir l'industrialisation et la mise en marché de leurs produits.

Début des inscriptions le 12 mars

[www.agorize.com/prot-eat](http://www.agorize.com/prot-eat)

## Pôle de compétitivité

### Ouverture d'une antenne de la Cosmetic Valley à Bordeaux

Depuis janvier 2018, un bureau de la Cosmetic Valley a été ouvert à Bordeaux, dirigé par Nathalie Simonin. En parallèle, le pôle de compétitivité Cosmetic Valley a souhaité mettre en avant le savoir-faire de la Nouvelle-Aquitaine dans les lipides en co-organisant le 1<sup>er</sup> congrès Lipids & Cosmetics, les 25 et 26 janvier 2018 à Bordeaux. Certaines présentations feront d'ailleurs l'objet d'un article dans un prochain numéro d'OCL.

« *L'innovation dans les lipides est un des challenges majeurs pour l'industrie cosmétique face aux demandes croissantes des consommateurs pour plus d'écoresponsabilité, de sécurité et d'efficacité dans les produits* », souligne Carine Alfos de l'ITERG.

Valérie Duflot

[contact@ocl-journal.org](mailto:contact@ocl-journal.org)